



Commune de Chauffailles

Tél : 03 85 26 55 00
nairie@chauffailles.fr

DECISION DU MAIRE N° 2025/B030

Portant approbation du programme de travaux et sollicitant l'aide de l'Agence de l'eau Loire Bretagne - Délégation Allier – Loire Amont

Fiche Action N°4 SDA – Mise en séparatif du réseau d'assainissement Rue V. Hugo -Rue Centrale - Av de la Gare

Le Maire de la commune de Chauffailles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délibération N° 2020/06/007 en date du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau - Délégation Allier – Loire Amont pour l'opération Fiche Action N°4 SDA, relative à la mise en séparatif du réseau d'assainissement situé rue V. Hugo, rue Centrale et avenue de la Gare.

DECIDE :

Article 1 : Une demande de subvention est formulée auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, pour le programme de travaux sur le réseau d'assainissement, Fiche Action N°4 SDA, relatif à la mise en séparatif du réseau d'assainissement situé rue V. Hugo, rue Centrale et avenue de la Gare. La programmation financière est indicative et peut être ajustée.

Article 2 : Dans le cadre de cette opération, le coût global prévisionnel du projet s'élève à **1 334 809,00€** hors taxes (HT). Le montant éligible par l'Agence pour la partie Eaux Usées est de **722 361,00€ HT**, avec un plan de financement qui sera proposé à l'appui de la demande de la manière suivante :

	Montant Sollicité	Subvention	Taux
Montant Eaux pluviales	612 448 €		
Montant Eaux usées	722 361 €		
Montant Total du projet	1 334 809 €		
Agence de l'eau	722 361 €	433 417 €	60 %
Autofinancement	901 392 €		

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait affiché aux emplacements habituels réservés à cet usage.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Charolles.

Chauffailles le 11 septembre 2025.

Le Maire

